

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2019-2021



AGIR ENSEMBLE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ



Le contrat local de santé (CLS) est un dispositif porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et la ville de Laval. Co-signé par le préfet de la Mayenne au titre de la politique de la ville, le CLS a pour but de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

À partir du Projet régional de santé porté par l'ARS, le CLS détermine des actions prioritaires au niveau local portant sur la promotion de la santé et la prévention, l'accès au soin, l'accompagnement social et l'environnement.

Établi pour une durée de 3 ans, ce contrat est conçu pour intégrer les objectifs et les actions existantes de la Ville, du CCAS et du Contrat de ville dans le champ de la santé publique et réfléchir à une meilleure articulation avec le projet communautaire et les différentes politiques publiques qui impactent la santé des habitants : sport-santé, éducation, mobilité ...

Le but est d'améliorer la cohérence des interventions et d'agir de façon coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de la population, dans le cadre d'une gestion partagée avec l'ARS.

24 ACTIONS IDENTIFIÉES AUTOUR DE 4 AXES STRATÉGIQUES

Suite au premier CLS 2014-2018, 4 axes stratégiques ont été identifiés :

- ➔ contribuer à l'adaptation de l'offre en santé sur le territoire
- ➔ promouvoir la démarche « être acteur de sa santé » et contribuer au développement des actions de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques
- ➔ promouvoir la santé environnementale
- ➔ favoriser l'expression et l'implication des habitants

UNE GESTION COORDONNÉE DES MOYENS

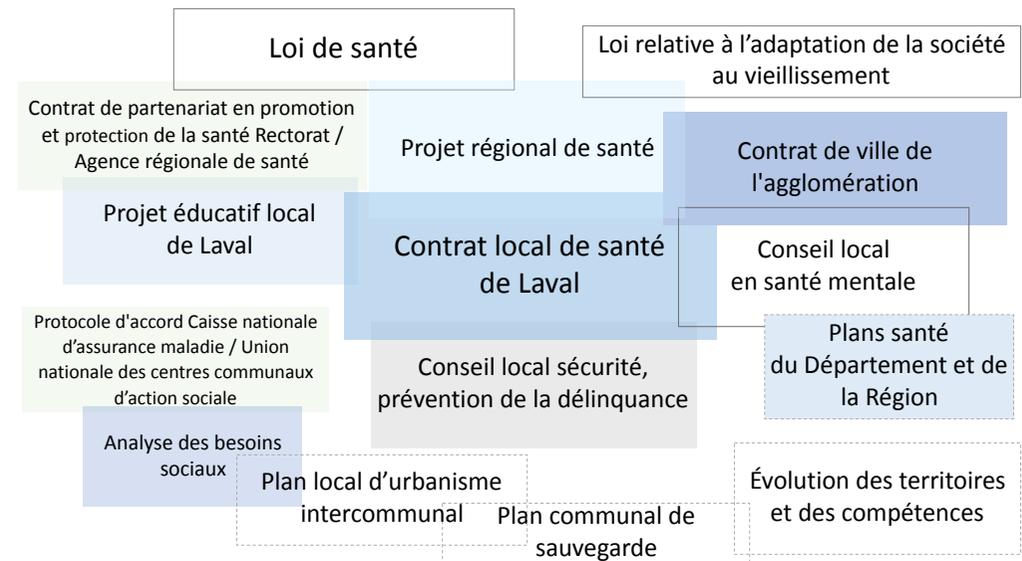
La ville de Laval et l'ARS des Pays de la Loire s'accordent sur les financements et les moyens à fournir afin de mettre en œuvre les actions : apport financier, prestations d'intervenants spécialisés, mise à disposition de moyens matériels, logistiques ou encore des supports de communication.

Des subventions sont également allouées aux associations pour des actions liées à la santé.

LA SANTÉ AU CARREFOUR DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

La santé recouvre des domaines très variés qui touchent aux compétences des différents territoires et échelons administratifs (État, Région, Département, Communauté d'agglomération, ville, organismes sociaux...).

Ce vaste champ d'action ayant trait à la santé, dans lequel intervient une pluralité d'acteurs, nécessite la mise en place d'une coordination locale visant à une plus grande efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre sur le territoire de Laval.



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ CONCERNE DE MULTIPLES FACETTES DE LA SANTÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

Prévention

Pour les 2 - 11 ans :
alimentation, brossage des dents,
estime de soi...



Santé des tout petits

Du sommeil à la qualité de l'air
intérieur en passant par la motricité,
c'est l'affaire de tous !

Lieux d'écoute

et d'information pour les ados,
les jeunes et leurs parents.

X-TREM séjour

Les jeunes sont
"acteurs de leur santé"
autour des repas, des activités
communes, des temps de
partage et de réflexion.



Collégiens, lycéens, étudiants

La prévention des addictions,
un sujet majeur !

Soutien

aux associations en lien avec la
santé et mobilisation citoyenne.



Vitanui

Une charte pour faire rimer
convivialité, commerce,
santé, fête et tranquillité
publique.

Le Village des partenaires

Une journée forum
pour tous les acteurs
de la prévention santé.



Des espaces publics

sans pesticides, un pollinarium sentinelle pour les personnes
allergiques, des aires de jeux...

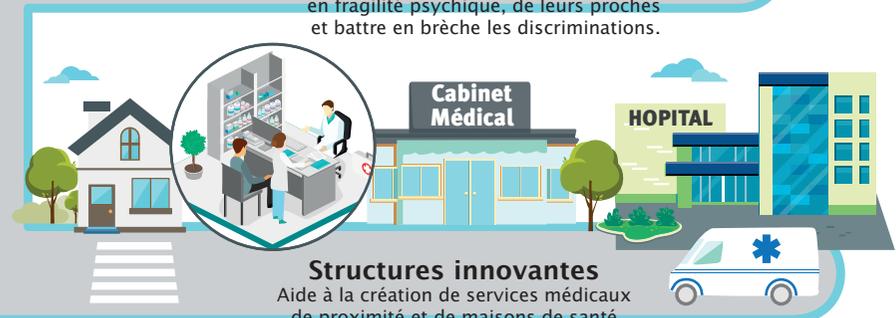
Maisons de quartier

Des activités pour tous et
du lien social pour éviter l'isolement.



Un Conseil local de santé mentale

pour améliorer la vie des personnes
en fragilité psychique, de leurs proches
et battre en brèche les discriminations.



Structures innovantes

Aide à la création de services médicaux
de proximité et de maisons de santé
pluri-professionnelles.

Espace Seniors

Accueillir et informer

les plus de 60 ans sur toutes
les questions : santé, informatique,
sécurité routière... en toute convivialité.

CCAS

EHPAD

Bien vieillir

Autonomie et maintien à domicile
ou vie en EHPAD et
accompagnement des aidants.



GOUVERNANCE

COMITÉ DE PILOTAGE

Il est constitué des signataires :

- ◆ l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
- ◆ la Ville de Laval
- ◆ la Préfecture de la Mayenne

Et de partenaires invités représentant :

- ◆ le Département de la Mayenne
- ◆ la Région Pays de la Loire
- ◆ le Centre hospitalier de Laval
- ◆ l'Education Nationale
- ◆ les caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA),
- ◆ le centre d'examen de santé de prévention UC-IRSA
- ◆ le CCAS de Laval
- ◆ le Contrat de ville Laval agglomération

Il a pour missions de :

- ◆ Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- ◆ Valider chaque année le bilan et les perspectives/orientations et suivre l'évaluation tout au long du déroulement du contrat ;
- ◆ Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Il se réunit une à deux fois par an.

COMITÉ TECHNIQUE

Il est constitué de :

- ◆ représentants de l'ARS
- ◆ représentants de la ville de Laval
- ◆ représentants d'institutions et associations impliqués dans les actions

Il a pour missions de :

- ◆ Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS en veillant à la bonne articulation avec les autres dispositifs présents sur le territoire
- ◆ Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- ◆ Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

Il se réunit deux fois par an.

4 AXES ET 24 ACTIONS



UNE OFFRE DE SANTÉ ADAPTÉE

Faciliter un accès au soin pour tous et éviter les ruptures en améliorant la coordination des parcours. Favoriser le maintien à domicile des personnes vulnérables, coordonner les sorties d'hospitalisation et proposer un accompagnement aux aidants et aux aidés. Le Conseil local en santé mentale intervient en particulier pour les personnes en situation de fragilité psychique.



PROMOTION DE LA SANTÉ, PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES RISQUES

Être acteur de sa santé, c'est possible ! Les actions de **prévention et de réduction des risques** ciblent des thèmes prioritaires : addictions, compétences psychosociales, alimentation et activités physiques. Le lien entre **santé et citoyenneté** est également présent avec le don de sang et les gestes qui sauvent. Le pôle santé est conforté dans son rôle de **plateforme ressources** pour soutenir les projets, faciliter la coordination et le maillage des acteurs et organiser le forum « Village des partenaires santé ».



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

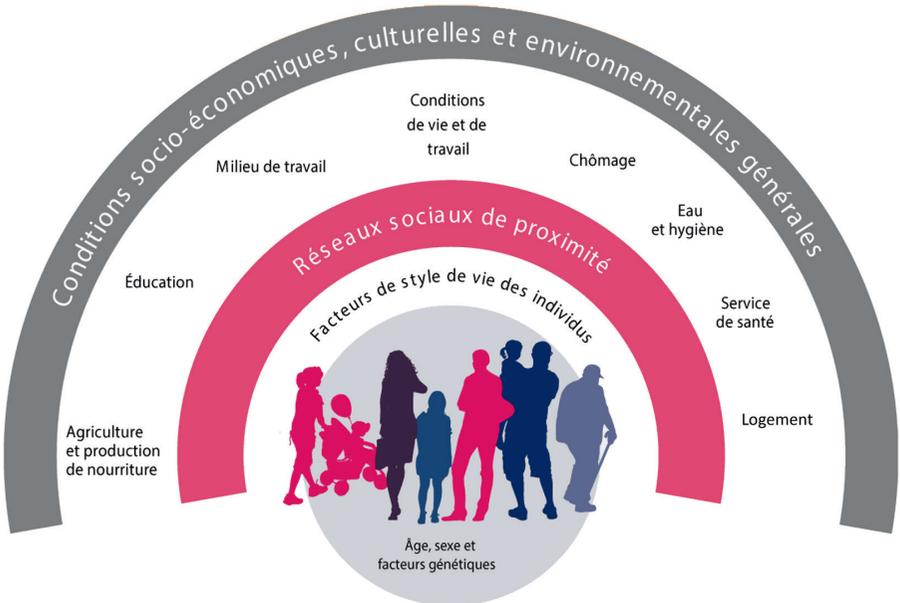
Impact de l'environnement sur la santé. Les actions de cet axe s'attachent à améliorer la qualité de vie des personnes, enfants et adultes, présentant des **allergies** (alimentation, pollens...) en facilitant l'information. La **qualité de l'air intérieur** est abordée sous plusieurs aspects : lieux collectifs, logement, produits d'entretien, radon... Ces actions sont en lien étroit avec les services de Laval agglomération.



IMPLICATION DES HABITANTS

Il s'agit, d'une part, de poursuivre l'**information** des habitants sur les questions de santé par des actions de sensibilisation avec les partenaires concernés selon les sujets et, d'autre part, de **capitaliser les différentes réflexions** exprimées dans les instances de démocratie locales (ateliers de la cité, conseils citoyens, contact avec les associations...).

LA SANTÉ, L'AFFAIRE DE TOUS



Source : Dahlgren G., Whitehead M. *Policies and Strategies to Promote Social Equity to Health*. Stockholm : Institute for Future Studies, 1992.

CONTACTS

JOËLLE VANNIER

Ville de Laval – Pôle santé

02 43 49 47 84 / 07 78 57 78 26

joelle.vannier@laval.fr